



**Ville d'Angoulême**  
Extrait du registre des délibérations

**Indemnités de fonctions des élus municipaux**

DE20160208\_27

Conseil municipal du 8 février 2016

Rapporteur :  
François ELIE

Télétransmise à la Préfecture le 10 FEV. 2016  
Affichée le 10 février 2016

L'an deux mille seize le huit février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 28 janvier 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice)  
Général(e)  
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : M. Patrick BOURGOIN

## R E S S O U R C E S

### Indemnités de fonctions des élus municipaux

Ressources humaines  
id : 1259

Conseil municipal  
8 février 2016

27

Rapporteur : François ELIE

Par délibération N°2015-63 du 29 juin 2015, le conseil municipal a approuvé le montant des indemnités des élus.

Cependant, il convient d'y apporter des modifications ; en effet, par courrier du 26 janvier 2016, Monsieur le Préfet de la Charente a accepté la démission de Madame Françoise LEGRAND de ses fonctions d'adjointe au maire et de son mandat de conseillère municipale.

A compter de cette date, et conformément à l'article L 270 du code électoral, Monsieur Arnaud JUIN, suivant de liste, a été appelé à la remplacer en tant que conseiller municipal, mandat qu'il a accepté.

Par ailleurs, après vote, vous venez d'élire un nouvel adjoint à la suite de la démission de Madame Françoise LEGRAND.

En conséquence et au regard de ces éléments, il vous est proposé de modifier le tableau des indemnités de fonctions des adjoints et conseillers municipaux délégués, conformément à l'annexe ci-jointe.

En vertu de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 l'indemnité du Maire reste inchangée.

Aucune dépense supplémentaire n'est à inscrire au budget principal de la ville

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

6 abstention(s) M. BOUAZZA M. PAIN M. BOUCHAUD M. LAVAUD Mme PEREZ M. SARDIN  
:

Fait et délibéré au Conseil Municipal  
ledit jour  
8 février 2016  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



